

Paris, le 17 octobre 2017

Plurience se félicite de l'annulation de l'encadrement des loyers à Lille

L'association Plurience qui regroupe les grandes entreprises d'administration de biens (Advenis, Billon immobilier, Citya-Belvia Immobilier, Crédit agricole immobilier, Dauchez, Foncia, Immo de France, Loiselet & Daigremont, Nexity, Oralia, Sergic, Square habitat) se félicite de la décision du tribunal administratif de Lille d'annuler l'encadrement des loyers.

Comme le dénoncent les professionnels de l'immobilier, l'encadrement des loyers à Paris a prouvé son inefficacité, il pousse les propriétaires à vendre leurs logements et ne les incite pas à rénover leurs logements mis en location.

Les loyers baissent partout en France, encadrement des loyers ou non. Cette mesure produit des effets négatifs sur le long terme avec une baisse significative de l'offre locative dans les villes où elle serait mise en place, au détriment des foyers les plus modestes.

De plus, l'encadrement des loyers est une mesure idéologique qui a pour effet de faire baisser de manière arbitraire la valorisation d'un bien mis en location et pousse donc les propriétaires à vendre leurs biens et ne pas investir pour renouveler l'offre de logements dans les zones les plus tendues notamment.

Les professionnels rappellent qu'ils peuvent être des acteurs de la mise en oeuvre des politiques publiques dès lors qu'elles font appel à la confiance et à la mobilisation des bailleurs privés. Un plan d'orientation du parc privé en faveur d'une offre de loyers abordables est possible, avec le concours des professionnels. Ce plan suppose que les aides au parc privé existant soient proportionnelles aux loyers de sortie offerts. Il n'est nul besoin d'encadrement des loyers.